

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).
Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison : sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

LE FEU

DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur
n'est pas recouvert de matériaux
incombustibles.

"LINABESTOS"

est la seule planche murale

ENTIEREMENT A L'EPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

COUTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS
D'AMIANTE ET DE CIMENT.
78, rue St-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales : Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,
Sydney, C. B.

F. P. GAUVIN

FABRICANT

d'ameublements d'églises

IMPORTATEUR D'ARTICLES RELIGIEUX

324. rue St-Jean. = QUEBEC

J. E. GAGNON & CIE
Opticiens, Spécialistes, Manufacturiers.
160, rue ST-JEAN. QUÉBEC.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES

IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 169

STATUES

**PRIX
BAS**

Nous avons toujours un assortiment étendu de statues religieuses.

Nous nous occupons aussi et spécialement de

DÉCORATION D'ÉGLISES.

ALYRE PREVOST, SCULPTEUR 26, St-Stanislas, Québec.



Casier 12 Téléphone 929

— ENTREPOT DE —

VINS DE MESSE

FOURNISSEUR DU CLERGÉ

J. BAILLARGEON

Bureau :
64, rue St-Pierre,
QUÉBEC.

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ŒUVRES

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

CASE POSTALE, 126.

TÉLÉPHONE BELL, 3103.

LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC., A LA DISPOSITION DE TOUS LES MILITANTS DE L'ACTION CATHOLIQUE.

Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, 1910;—Compte rendu. Un fort volume de 800 pages, grand in-octavo, prix 50 sous; franco par la poste, 75 sous. Relié, percaline, \$1.00 l'unité, \$1.25 par la poste.

Directoire pour la lutte contre les débits de boisson.—Prohibition—Manuel pratique des antialcoolistes. Brochure de 32 pages, grand in-octavo, avec couverture. L'unité, 25 sous.

Petite croix noire, émaillée, liserée d'argent, insigne officiel de la Société de Tempérance de la Croix Noire. L'unité, 17 sous; à la douzaine, \$2.00; au cent, \$15.00.

Le Guide des Comités paroissiaux: Manuel pour aider à la fondation et au fonctionnement des succursales paroissiales de l'Action Sociale Catholique; Editions de l'Action Sociale Catholique: 10 sous l'unité; \$1.00 la douzaine; \$6.50 le cent.

ABONNEMENTS

L'Action Sociale. — Le grand organe canadien-français de défense religieuse. Edition quotidienne: 12 mois, \$3.00; 8 mois, \$2.00; 4 mois, \$1.00.

Edition hebdomadaire: 1 an, \$1.00.

La Semaine Religieuse de Québec et Bulletin des œuvres de l'Action Sociale Catholique: Revue hebdomadaire de doctrine et d'informations religieuses. Prix: 1 an, \$1.00. Pour la ville de Québec, les Etats-Unis et l'Union postale \$1.50. — Paiement d'avance.

Le Croisé. — Bulletin mensuel d'action sociale catholique, et organe de la Croix Noire. Prix: 1 an, 50 sous.

**GARAND & THIBAUT, DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS**

308 $\frac{1}{2}$, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage

— Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Atasi: Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité: **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée.

HARMONIUMS - ORGUES

A CLAVIER TRANSPOSITEUR

PRATTE



POUR
ÉGLISES,
CHAPELLES,
MAITRISES.



INDISPENSABLE
PARTOUT
OU L'ON
CHANTE



PRIX : de \$75.00 à \$280.00.

Outre le clavier transpositeur (indispensable pour accompagnement), ces instruments, comme richesse du son et solidité de construction, sont infiniment supérieurs aux harmoniums ordinaires du commerce.

FRAIS DE TRANSPORT A NOTRE CHARGE.

Nous adresserons avec plaisir notre catalogue illustré sur demande. Veuillez vous adresser directement à la maison, ces orgues n'étant absolument pas vendus par l'intermédiaire des agents.

ANTONIO PRATTE

FABRIQUE DE PIANOS PRATTE

2502 et 2504, boulevard St-Laurent, - - MONTRÉAL.

Magnifiques Voyages d'Été.

Par bateau ou chemin de fer

Route des touristes entre Mont-
réal, Québec, Gaspé, Percé, Baie
des Chaleurs, Ile du Prince-
Édouard, Nouvelle-Écosse, St-
Jean, Terre-neuve, Halifax, New-
York, et les ports intermédiaires.

Pour billets, cabines, horaires, etc.

HONE & RIVET

Agence Générale de Voyages.

9 BOULEVARD ST-LAURENT, - MONTREAL.

31 Rue BUADE, vis-à-vis la Basilique, - QUÉBEC.

48 ADELAIDE-OUEST, - TORONTO, Ont.

5 RUE DE ROME, - - PARIS, France.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 673 — Les Quarante-Heures, 673.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : L'école du crime, 674. — QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE, 676. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 678. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 679 ; France, 680 ; Espagne, 681 ; Indes Orientales, 681 ; Chine, 682. — VARIÉTÉS : Monographies paroissiales, 683. — LES LIVRES : 684.

Bulletin social : DOCTRINE : L'A. C. J. C. et le « devoir social », 685. — FAITS ET ŒUVRES : A Ste-Marguerite, 687 ; A Ste-Euphémie, 688.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 12 juillet. — VI ap. Pent. DEDICACE DES ÉGLISES DU DIOCÈSE, 1^è cl.
Lundi, 13. — S. ANACLET, pape et mart.
Mardi, 14. — S. BONAVENTURE, év., conf. et docteur.
Mercredi, 15. — S. HENRI II, empereur et confesseur.
Judi, 16. — NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL, *obl. maj*
Vendredi, 17. — S. ALEXIS, confesseur.
Samedi, 18. — S. CAMILLE DE LELLIS, confesseur.
Dimanche, 19. — VII ap. Pent. Octave de la Dédicace.

QUARANTE-HEURES

12 juillet, St-Ubalde. — **13,** Couvent de Limoilou. — **14,** Rivière-à-Pierre. — **15,** St-André. — **16,** St-Prosper. — **17,** St-Damase. — **19,** St-Isidore ; St-Théophile.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

L'ÉCOLE DU CRIME

Misère profonde, et qui peut entraîner les pires conséquences, l'idée du crime nous est devenue familière. Le crime, à moins peut-être qu'il ne soit d'une monstrueuse énormité, ne nous étonne plus. Il semble même ne plus inspirer de répulsion. Le crime, on l'inscrit au programme des amusements, comme autrefois l'égorgement des gladiateurs ; rien n'attire mieux l'attention sur l'écran du cinéma que les phases successives d'un meurtre brutal. On a soif d'horreurs ; on se délecte au récit d'un drame sanguinaire, et les détails du dernier homicide font la joie des familles ; l'arrière-boutique, la cour sombre, l'endroit quelconque où a été commis un meurtre récent est mieux connu que les champs de bataille où nos pères ont versé leur sang ; le scandale du jour n'est ignoré ni des jeunes gens ni des jeunes filles ; tandis que les hommes s'instruisent avidement des circonstances de quelque commerce illicite révélé au public, les femmes en rougissent de plaisir sous l'éventail. Et la jouissance est grande en la plus honnête des sociétés...

On ne s'étonne plus, à la nouvelle d'un crime : on s'est habitué à l'idée du crime !

En effet, qu'une idée quelconque soit exprimée devant vous, elle vous sera d'abord agréable, ou vous répugnera, ou vous laissera indifférent : en tout cas, elle vous restera étrangère ; elle vous sera connue tout simplement. Mais si, tous les jours, on vous la présente, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, et toujours sous des dehors propres à exciter l'intérêt, à flatter certains instincts, à satisfaire la curiosité, voilà bientôt cette même idée qui devient comme une vieille connaissance. On l'a trouvée détestable d'abord ; mais, peu à peu, à la rencon-

trer si souvent, on s'y est habitué. Peut-être répugne-t-elle encore un peu, mais elle n'étonne plus ; on ne la partage pas, mais c'est une idée familière, qui a ses entrées partout.

Encore un peu de temps, et l'idée, rejetée comme odieuse au premier abord, ne reste plus à la surface, elle pénètre dans l'âme : inconsciemment, on se l'approprie, on la fait sienne.

La pensée familière est devenue la pensée intime ; et la pensée intime, si une occasion se présente, gouverne la volonté et engendre l'acte.

La Canada n'a pas une statistique criminelle aussi chargée que les vieux pays, proportion gardée des populations différentes. Mais, en considérant combien peu résistent à ce mouvement de familiarité avec le crime, indice alarmant de dégénérescence morale, on peut craindre que nous venions bientôt à ne le céder à nul autre peuple sous ce triste rapport.

A quoi donc attribuer le développement de cette malheureuse disposition des foules à l'égard du crime ? La presse y a sa part de responsabilité.

Un moraliste des États-Unis déplorait naguère le trop facile accès aux procès criminels. En effet, une curiosité malsaine a souvent fait des cours de justice autant de salles de spectacles ; on a vu des criminels attirer des auditoires qu'eussent enviés les artistes les plus renommés, et le dénouement judiciaire de drames hideux faire concurrence à l'opéra.

Là n'est cependant pas le plus grand mal. Les salles d'audience ne peuvent contenir qu'un nombre, trop considérable, mais tout de même restreint, de curieux ; et les magistrats, quand il est permis, ordonnent l'audition à *huis clos*.

Au contraire, la presse a l'espace et le temps à elle, et elle ne connaît pas de *huis clos*. Son influence, pour le mal comme pour le bien, ne s'arrête pas ici ou là, elle s'étend partout où quelqu'un sait lire.

Malgré de belles paroles sur la moralisation du peuple, les journaux ne manquent-ils pas à leur devoir sur ce point ? Des rapports circonstanciés de procès à sensation et de scandales en hauts et en bas-lieux s'étalent dans leurs colonnes, conviant les masses au spectacle corrompateur des plaies qui rongent la société

moderne. On croirait que les reporters vivent des passions mauvaises de leurs lecteurs. Un crime est une bonne aubaine pour eux ; c'est à qui en parlera le premier, et le plus longuement, et avec le plus de détails, et sous les plus gros titres ! Le scandale est une mine payante ; plus scabreux sont les détails, plus fort sera le tirage. Et c'est, entre les reporters, pour l'exploitation des curiosités malsaines, une véritable course au crime !

Le crime au théâtre, le crime aux vues animées, le crime dans les romans, le crime dans les journaux, voilà ce que chaque jour le peuple voit, voilà ce qu'il lit. Comment l'idée du crime ne lui serait-elle pas familière ? Pourquoi en serait-il étonné ?

Le compte rendu des procès criminels, et le récit des crimes à sensation ne font pas qu'habituer le lecteur au mal ; c'est vraiment un enseignement public où le criminel futur acquiert sans péril une expérience dangereuse pour la société. Celui qui plus tard méritera le baigne ou l'échafaud assiste, en lisant son journal, aux crimes de ses devanciers, voit en quoi ils ont manqué, quelle *faute* de leur part a entraîné leur arrestation ou leur condamnation, ou par quel moyen ils ont échappé à la justice. L'occasion venue, il saura, lui, éviter toute erreur qui pourrait lui être fatale dans sa fuite comme dans sa défense.

C'est l'école du crime.

S'il n'est pas possible de fermer complètement cette triste école, les journalistes ne pourraient-ils du moins y donner un enseignement moins indiscret ? Ne leur serait-il pas possible de renseigner leurs lecteurs, sans souiller leurs feuilles de détails scandaleux ?

ADJUTOR RIVARD.

QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE

Les âmes voient-elles Dieu face à face au jugement particulier ?

Il semble bien que nos âmes voient Dieu face à face au jugement particulier, parce que :

1° Les sermonnaires, m'a-t-on dit, l'affirment implicitement, sinon explicitement ;

2° On ne pourrait sans cela expliquer la peine du dam.

Mais... il faut distinguer : car, qui ne distingue pas confond, dit la sagesse philosophique.

La réponse est que les âmes se présentent au souverain juge dans un état de pureté parfaite, ou bien portent des souillures.

Les âmes sans tache voient Dieu intuitivement, aussitôt qu'elles paraissent à son tribunal. Et pourquoi ?

Il n'y a aucune raison pour que la vision béatifique leur soit retardée, si ce n'est que le jugement et la sentence doivent précéder la rétribution. Or, le jugement précède la sentence, et la sentence précède la rétribution, non par priorité de temps, mais plutôt par priorité de nature, comme le soleil précède ses rayons, comme le feu précède la chaleur qu'il produit : c'est-à-dire que jugement, sentence et rétribution ont lieu en même temps, l'un toutefois emportant l'autre.

Avant de porter ses jugements, Dieu n'a pas besoin de plaidoiries d'avocat pour embrouiller l'affaire : il connaît les âmes intimement avec leurs mérites et leurs démérites, il les *comprend*, elles et la valeur de leurs œuvres ; *au moment même* qu'elles se séparent du corps, il les juge et leur manifeste leur état, et en leur manifestant leur état, il leur décerne la récompense ou leur inflige la punition...

Ainsi, pour l'âme pure, être jugée et recevoir sa sentence, c'est *au même instant* entrer dans la béatitude ; ou, si l'on aime mieux, la divinité se donne irrévocablement aux yeux de l'âme pure, qui par le fait connaît sa sentence et est glorifiée.

Quant à l'âme qui a des fautes à expier en purgatoire ou doit aller en enfer, elle ne voit pas Dieu intuitivement au jugement particulier. Il est impossible qu'une âme souillée ait, ne fût-ce qu'un moment, le « lumen gloriæ », qui est nécessaire à la connaissance intuitive de Dieu. Le « lumen gloriæ », *habitude surnaturelle*, suppose des dispositions intrinsèques : le don *surnaturel* de la grâce et une entière pureté.

À peine sortie du corps qu'elle anime, cette âme, grâce à des *espèces infuses*, comprend son état et le sort qu'elle mérite : *au même instant*, elle est plongée en purgatoire ou tombe en enfer. Tout se fait « in puncto. »

En résumé, si l'âme est pure, elle voit Dieu face à face au jugement particulier ; si elle n'est pas pure, elle ne voit pas Dieu, quoiqu'elle se sache en sa présence.

Dans l'un et l'autre cas, en vertu de la toute-puissance divine, cause efficace qui obtient son effet en même temps qu'elle agit, la sentence et l'exécution de la sentence ont lieu *au même instant* : ciel, purgatoire ou enfer.

Ad primum. Les sermonnaires, pour faire comprendre la peine du dam, disent, paraît-il, que l'âme a vu ou entrevu Dieu

au jugement particulier. Je distingue deux significations du *mot* voir : si les sermonnaires veulent signifier la vision intuitive, c'est erreur ; s'ils entendent simplement une connaissance qui, sans être intuitive, est beaucoup plus élevée que notre connaissance naturelle, l'idée est juste. Et au sujet du verbe entrevoir, il faudrait distinguer à peu près de la même façon. Personnellement, je n'ai pas assez fréquenté les sermonnaires pour préciser le sens de leur langage ; mais je suppose charitablement que la plupart se conforment aux données de la théologie.

Ad secundum. Sans doute, les connaissances emportées de la terre ne suffisent pas à expliquer la peine du dam ; mais il n'est nullement nécessaire de recourir à la vision préalable de l'essence divine. On sait que Dieu, selon qu'il lui plaît, communique aux âmes, surtout aux âmes séparées, des espèces infuses et qui peuvent atteindre un très haut degré de clarté. Avec ces lumières surnaturelles l'âme du réprouvé se rend compte, mieux que nous ne saurions l'imaginer, de la beauté et de la bonté ⁽¹⁾ infinies de Dieu ainsi que de la béatitude ineffable des élus. Dès lors la privation du ciel, qu'elle sait devoir durer toute l'éternité, lui est un supplice, le plus torturant de tous les supplices : et c'est là précisément la peine du dam.

CYRILLE LABRECQUE, ptre.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Au Petit-Cap. — Son Éminence le Cardinal Bégin, ainsi que Leurs Altesses Royales, le Duc et la Duchesse de Connaught la princesse Patricia et leur suite ont été les hôtes des Messieurs du Séminaire, vendredi dernier, à Château Bellevue, au Petit Cap.

A S. Patrice. — Dimanche soir, la paroisse S. Patrice faisait à Son Éminence le Cardinal Bégin une réception enthousiaste. Le R. P. Woods et un cortège nombreux sont allés chercher Son Éminence qu'ils ont accompagnée jusqu'à l'église S. Patrice, où M. Ed. Foley lui présenta, en même temps qu'une bourse, une adresse, à laquelle répondit Son Éminence.

Aussitôt après, il y eut salut solennel chanté par Monseigneur C.-A. Marois, assisté des Révérends Pères O'Hare et Mahan.

A Limoulu. — La fête de la Saint-Jean-Baptiste a été célébrée dimanche dernier en cette paroisse, et les membres de la Société de Québec qui, n'avaient pu, à cause de la pluie, lundi dernier, faire la procession à Québec, se sont réunis à leurs

(1) Au sens métaphysique, pour désigner appétibilité.

frères de Limoilou. La messe a été célébrée par le R. P. Justinien et le sermon a été prononcé par le R. P. Ernest-Marie.

A l'Hôpital Général. — Lundi dernier, ont eu lieu, à l'Hôpital-Général, les élections de la supérieure et des membres du Conseil sous la présidence de Mgr C.-A. Marois, Vicaire-Général. La Révérende Sœur S. François d'Assise a été élue supérieure en remplacement de la Révde Sœur Saint Ignace, qui a été élue maîtresse des novices : la Révde Sœur S. Pierre Claver, a été réélue assistante-supérieure et la Révde Sœur Marie de l'Assomption, réélue dépositaire.

Notes. — M. l'abbé Joseph Pelletier, du Séminaire de Québec, à Rome depuis un an, vient de passer brillamment ses examens à l'École Pontificale de chant grégorien.

M. l'abbé Pelletier sera de retour à Québec vers le commencement du mois d'août.

— Le 6 juillet, S. G. Mgr Béliveau, évêque auxiliaire de S. G. Mgr l'Archevêque de S. Boniface, est arrivé de Rome à Québec par le steamer « Ionian », et est allé rendre visite à Son Éminence le Cardinal Bégin, aux Pères Oblats de S. Sauveur ainsi qu'à M. le Curé de S. Malo. Il est reparti le jour même pour Montréal et S. Boniface.

— M. l'abbé Noël Pelletier, assistant-procureur du Collège de Sainte Anne, a été nommé directeur de l'École d'Agriculture, en remplacement de M. l'abbé Olivier Martin, démissionnaire.

— A l'occasion des fêtes cardinalices, le clergé du diocèse de Québec a présenté à Son Éminence le Cardinal Bégin une bourse de \$8,000.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

Le Concordat avec la Serbie. — Le 26 juin, au Vatican, a été signé un Concordat entre le Saint-Siège et la Serbie. Le document est composé de vingt-deux articles.

Le concordat établit en Serbie un régime équitable pour le catholicisme. Il constitue la Serbie en province ecclésiastique avec Belgrade pour archevêché et UsKub pour évêché suffragant. Il assure à l'Église une liberté totale dans l'administration des diocèses de même que dans les nominations épiscopales et curiales, et lui reconnaît une personnalité juridique vraie et propre dans la personne de ses représentants.

Les articles sur l'enseignement religieux dans les écoles sont empreints du même esprit d'équité. Pour ce qui est des mariages entre catholiques ou des mariages mixtes, le gouvernement reconnaît sans réserve les lois de l'Église.

On a la conviction que cet heureux événement aura la plus salutaire influence dans les Balkans, en général, et sur certaines nations, comme la Roumanie, en particulier.

Un motu proprio. — Le pape a signé un motu proprio pour assurer d'une manière efficace le ministère sacerdotal aux émigrés italiens. Après avoir décrit leurs misères spirituelles et matérielles, il rappelle tout ce qu'a fait le Saint-Siège pour eux. Maintenant il institue un Collège spécial pour les prêtres séculiers qui, envoyés à Rome par leurs évêques, se prépareront, pendant un an ou deux, par l'étude des langues et des mœurs des pays fréquentés par les émigrés à l'exercice du saint ministère dans ces pays.

Sur le même sujet, la Sacrée Congrégation Consistoriale a promulgué un décret réglant à quelles conditions les prêtres séculiers pourront désormais aller s'établir en Amérique ou aux Philippines. Les évêques des régions d'où partent le plus grand nombre d'émigrés sont invités à s'entendre pour assurer le service pastoral de leurs ouailles.

Générosité du Saint-Père. — Le 19 mai, un tremblement de terre ayant désolé et ruiné la région de Catane, en Sicile, le Saint-Père a envoyé dès le lendemain à Mgr Arista, évêque d'Acireale, avec ses condoléances et sa Bénédiction, une somme de 10,000 francs pour subvenir aux besoins les plus urgents des sinistrés.

FRANCE

Deux grands événements. — Les deux grands événements de l'année en France seront certainement le Congrès Eucharistique de Lourdes qui se tiendra du 22 au 26 juillet, et la consécration de la basilique du Sacré-Cœur à Mont-martre, qui aura lieu le 16 octobre.

La canonisation du Bienheureux Curé d'Ars. — Les *Acta Apostolicae Sedis* du 28 mai contiennent le décret de la Congrégation des Rites porté le 28 avril et approuvé le 13 mai par le Pape, pour la reprise de la cause du bienheureux Vianney. Béatifié le 8 janvier 1905, le curé d'Ars a vu son culte s'étendre particulièrement en France ; les grâces et prodiges obtenus par son intercession se sont multipliés, si bien que sur les instances du P. Grosjean, postulateur de la cause, de S. Em. le cardinal Luçon, archevêque de Reims, et d'autres archevêques et évêques de France, le cardinal Ferrata, pont de la cause, a soumis à la Congrégation des Rites la signature du décret qui aboutira bientôt, espérons-le, à la canonisation du curé d'Ars.

Le Pape Souverain. — Devant la justice de paix de Carcassonne sont venues les affaires de six procès-verbaux dressés le 26 mai dernier contre des catholiques qui, à l'occasion de la fête de Jeanne-d'Arc, avaient arboré le drapeau pontifical. L'arrêté préfectoral interdisait tous les drapeaux autres que le drapeau national et celui des souverains étrangers.

Il s'agissait donc, de savoir, comme le prétendaient les contrevenants, si le Pape était un souverain. C'est la thèse que développent leurs défenseurs. Le Pape est un souverain, soutient M. Cros,

défenseur de M. Ambry ; la jurisprudence l'admet et il jouit, en effet, de toutes les prérogatives de la souveraineté. Il commande à des millions de sujets et il n'est placé sous la dépendance de personne.

C'est ce qu'admit aussi le juge de paix, en remettant en liberté toutes les personnes poursuivies pour avoir arboré le drapeau pontifical.

Juste condamnation. — La cour d'appel de Toulouse a enfin condamné le malpropre Escazeau, l'instituteur de Blajan, que le gouvernement protégeait ouvertement et voulait à tout prix laisser indenne, à 500 francs d'amende envers les pères de famille dont il avait outragé les enfants par ses leçons laïques nettement antireligieuses et immorales.

ESPAGNE

Reprise des relations diplomatiques.—Grâce à l'avènement du nouveau ministère catholique, les relations diplomatiques ont été reprises entre le Saint-Siège et l'Espagne. Cet événement a produit une excellente impression dans tout le monde catholique. S'il faut en croire certains journaux européens, une intervention discrète de l'empereur François-Joseph et du roi Louis de Bavière aurait facilité cette heureuse entente.

INDES ORIENTALES

Progrès du catholicisme.— Le *Catholic Directory of India* donne des chiffres intéressants sur les progrès du catholicisme dans les possessions anglaises des Indes à Ceylan et en Birmanie.

L'Église compte, dans ces territoires, 9 archevêques, 50 évêques et 4 préfets apostoliques.

Le nombre des prêtres européens qui était, en 1851, de 190 dans l'Inde, de 34 à Ceylan et de 13 en Birmanie, avait atteint, en 1911, les chiffres suivants : 968 dans l'Inde, 167 à Ceylan et 91 en Birmanie, soit un total de 1,226. En y ajoutant les prêtres indigènes, 1,676, on trouve un total de 2,902 prêtres employés dans ces missions. Les Frères, au nombre de 561, et les Sœurs, au nombre de 2,961, prêtent un concours extrêmement précieux aux missionnaires.

Il y a soixante ans on trouvait dans l'Inde 750 églises et chapelles, à Ceylan 149, et en Birmanie 7. En 1911 ces chiffres étaient montés respectivement à 4,914, 712 et 480.

On constate le même progrès sur le terrain scolaire. Le nombre des étudiants a décuplé. Il est de 250,400. Ces élèves étudient dans 26 séminaires, 29 écoles de catéchistes, 17 collèges, 246 écoles secondaires, 3,702 écoles primaires.

La population catholique totale qui était en 1851 de 964,249 dans l'Inde, de 146,320 à Ceylan et de 3,000 en Birmanie, était montée en 1911 à 2,203,333 pour l'Inde, 322,168 à Ceylan, et 88,447 en Birmanie.

Tous ces catholiques, moins cinq pour cent, sont indigènes.

Visite vice-royale. — Le vice-roi de l'Inde, lord Hardinge, a fait une tournée administrative dans le sud de l'Inde. Pendant qu'il allait voir

les mines d'or du Mayssour, lady Hardinge, qui l'accompagnait, prit quelques jours de repos à Bangalore. Elle en profita pour aller voir les Sœurs du Bon-Pasteur, qui l'avaient invitée.

Elle visita toutes les salles de leur hôpital et eut un mot aimable pour tout le monde. Elle se fit donner le compte des dépenses et des recettes, compara le nombre des malades de l'hôpital avec le nombre beaucoup moins grand de ceux qui sont traités dans l'hôpital monumental de la municipalité, et fut surprise de constater que les résultats obtenus par les Sœurs dépassaient grandement ceux de cet hôpital, qui coûte à la ville sept ou huit fois plus que le leur.

Lady Hardinge fut très touchée de la simplicité de vie que mènent les religieuses et, quoique protestante, elle en manifesta son admiration.

L'hôpital de Sainte-Marthe est le seul hôpital catholique des Indes. Le bien qui s'y fait est incalculable. Près de 25,000 infidèles y ont déjà demandé et reçu le baptême avant de mourir.

La bonté, la charité des bonnes sœurs touche ces pauvres malades abandonnés de tous, et leur fait accepter sans peine les consolations de notre religion.

CHINE

Un évêque décoré. — Le président de la République chinoise Youan-Chi-Kaï, a chargé le gouverneur de Chantoung, la province la plus peuplée et la plus prospère de toute la Chine, de remettre, en son nom, les insignes de l'Ordre national de l'Épi fleurissant du riz à Mgr Giesen, Vicaire apostolique du Chantoung.

La remise a eu lieu en grande cérémonie, à la résidence épiscopale de Tsinan-fou, ville de plus de 500,000 habitants, capitale de la province.

Le protectorat des missions catholiques. — Le vicaire apostolique du Chantoung, Mgr Giesen, franciscain hollandais, annonce que la mission de Sinanjou abandonne le protectorat français pour passer sous le protectorat allemand.

Les Franciscains se recrutant moins qu'autrefois en France, à cause des expulsions dont ils ont été victimes, cette mission a vu disparaître tous ses religieux français qui ont été remplacés par des Allemands. En se réclamant du protectorat allemand ils viennent de rompre les liens qui depuis plusieurs siècles les rattachait à la France.

Malgré la présence de religieux canadiens-français, un incident analogue va probablement se produire à la mission mère de Fou-Tchéfou. On y compte déjà quatre religieux allemands.

Ce n'est pas la première fois que la France a à déplorer les conséquences qu'a pour son prestige à l'étranger, la politique antireligieuse de ses gouvernants.

L'Église et les nègres. — *L'Etoile Belge*, un journal anticlérical, a publié une correspondance de l'Afrique du Sud dont l'auteur n'a pu

taire son admiration pour l'œuvre de l'Église catholique en ces régions.

« L'ostracisme contre les noirs, dit-il, semble régner partout, même dans les églises. La protestante « Dutch Reformed Church » le pratique sans pudeur, et l'église anglicane, les méthodistes commencent à suivre l'exemple. *Il n'y a guère que l'Église romaine catholique qui fasse exception.* »

C'est-à-dire que de l'aveu de ses ennemis l'Église catholique est à peu près seule à pratiquer, dans l'Afrique du Sud, en face des confessions protestantes, la vraie charité chrétienne, qui, elle, ne connaît que les âmes à sauver.

VARIÉTÉS

MONOGRAPHIES PAROISSIALES

Les *Monographies paroissiales* sont à l'ordre du jour. Dans toutes les provinces, depuis cinquante ans, les études locales d'histoire religieuse ont séduit bon nombre de savants écrivains. Notre diocèse en compte d'éminents. Les archives publiques, celles des évêchés, des abbayes, des collégiales, des prieurés, des communes, des couvents, des châteaux, les minutes des notaires ont été fouillées, et des thèses pleines de bonne érudition ont recueilli les suffrages les plus flatteurs. Elles ont été imprimées séparément ou dans des revues savantes, dont le nombre et l'importance sont plus grands peut-être chez nous qu'ailleurs. « *State et tenete traditiones.* » La parole déjà vieille de l'Apôtre a été entendue dans nos régions du Pas-de-Calais.

Mais les auteurs de ces recherches se sont attachés le plus souvent à l'étude d'une époque déterminée, qu'ils ont embrassée dans son ensemble, ou à celle d'un fait important, demeuré obscur, qu'ils ont voulu élucider ; à l'histoire d'un saint, d'un évêque, d'un pieux personnage, d'une famille, d'une institution, d'un couvent détruit par la Révolution, d'une église, plutôt qu'à celle d'une paroisse.

De plus, tous ces travaux d'érudition, faits par une élite d'écrivains, s'adressaient à une élite de lecteurs. Des savants écrivaient dans le but d'aider d'autres savants et d'ajouter au trésor de la science. Descendaient-ils jusqu'au grand public ?

Mais à voir ce qui se fait depuis plusieurs années, dans beaucoup de diocèses, il semble qu'une nouvelle phase s'ouvre pour l'histoire religieuse. Après la période des recherches viendrait celle de la *vulgarisation* ; après l'exploitation des carrières, la construction des édifices. Et, de fait, sans entente préalable, des monographies paroissiales s'écrivent un peu partout, jusque dans les plus humbles *bulletins*. Après avoir rebâti ou sauvé leur

église, les fidèles attendent de leurs prêtres un autre monument, et ceux-ci peuvent aujourd'hui l'édifier avec les matériaux fournis par les savants, comme ils ont édifié leur église avec les deniers de tous.

Les *Monographies paroissiales* pourraient bien, d'ailleurs, en même temps qu'elles seraient l'aboutissement des travaux précédents, être encore, par la logique même des choses, l'acheminement, la préparation immédiate et nécessaire à l'histoire générale des diocèses. Les érudits auraient ainsi travaillé pour les auteurs des monographies ; et ceux-ci travailleraient à leur tour, afin de préparer l'avènement de l'historien futur du diocèse, comme David avait préparé les voies de Salomon pour la construction du temple de Jérusalem.

(Mgr LOBBEDEY, év. d'Arras.)

LES LIVRES

ÉMILE ROCHARD. *La Passion*, drame en 5 actes et 8 tableaux, tiré de *Jésus selon les Évangiles* du même auteur. Paris VIe (Gabriel Beauchesne, 117, rue de Rennes), vol. in-16, 137 pages, 2 francs.

Cette *Passion*, commandée à M. Émile Rochard par Mgr Chapon, a été représentée pour la première fois avec grand succès le 6 avril dernier dans la salle des Oeuvres de l'Évêché de Nice. Elle se distingue de ses devancières, presque toutes lyriques, en ce qu'elle est exclusivement littéraire. Conçue pour les grandes scènes, elle peut être jouée également sur les petits théâtres et dans les patronages, car l'auteur, en homme de métier, a pris soin d'indiquer dans la brochure les fusions de rôles et les coupures possibles sans nuire au développement du drame divin.

L'abbé GELLÉ, docteur en théologie. *Retraite de communion solennelle*. Essai d'éducation eucharistique. Paris (Gabriel Beauchesne, éditeur, 117, rue de Rennes), vol. in-16 couronne, 252 pages, 3 francs.

Nous recommandons à MM. les curés et à MM. les prédicateurs de retraites de Communion Solennelle, le nouvel ouvrage de M. l'abbé Gellé.

Du commencement à la fin de l'ouvrage l'auteur prêche l'Eucharistie sacrement et sacrifice du Corps du Christ, ramenant par une synthèse nettement théologique, les sujets classiques, *Péché, Mort, Enfer*, etc... à la sainte Communion. On y retrouve les plus beaux aperçus des Pères sur l'Eucharistie.

Des manchettes, et une table très détaillée, facilitent l'usage de ces beaux sermons, qui renouvellent fort heureusement un genre où, depuis les communions privées, les prédicateurs se sentaient parfois mal à l'aise.

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

L'A. C. J. C. ET LE « DEVOIR SOCIAL »

L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française a noblement fêté le dixième anniversaire de sa fondation. Le Congrès de juin 1914 a été une belle manifestation de foi et de patriotisme, et tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister en ont remporté des impressions durables de confiance en l'esprit de foi et de zèle de cette élite de notre jeunesse catholique. Les actes de piété ont été à la hauteur des professions de foi, et la communion générale des délégués du Congrès, le matin du 28 juin à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, offrait un spectacle digne des plus beaux éloges.

Aussi, les encouragements des chefs n'ont pas manqué à nos jeunes gens, et, tour à tour, S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal, Mgr l'Auxiliaire et Mgr le Vicaire Général les ont félicités de leur piété et de leur dévouement aux intérêts de la cause catholique.

Le programme du Congrès se résumait en un mot : *le devoir social*.

Certes, le sujet était vaste et délicat à traiter. Le domaine de l'action sociale catholique est de ceux qui demandent à être exploités avec une compétence doctrinale éprouvée et un sens catholique qui sait ne jamais s'écarter, même dans les applications des principes catholiques les plus éloignées, des enseignements et des directions du Siège Apostolique.

Quand on a entendu le Souverain Pontife lui-même s'écrier, avec un profond sentiment de tristesse, dans son discours aux nouveaux cardinaux, le 27 mai dernier : « *Oh! combien de matelots, combien de pilotes et, ce qu'à Dieu ne plaise! combien de capitaines, se reposant sur les nouveautés profanes et la science menteuse du temps, au lieu d'arriver au port, ont fait naufrage!* » il est bien juste qu'on n'aborde l'étude d'une question aussi grave que celle de l'accomplissement du « *devoir social* » qu'avec la prudence la plus surnaturelle et la doctrine la plus sûre.

A la louange des délégués du Congrès décennal de l'A. C. J. C., nous sommes heureux, sans en être aucunement surpris, de dire qu'ils se sont mis au travail, cette année comme toujours, dans un parfait esprit de soumission et de docilité aux directions de la Sainte Église. « Nous nous plaçons sous la tutelle de l'Église, disait à S. G. Mgr Bruchési M. le président de l'Association, le Dr G.-H. Baril, à la séance d'ouverture, le 28 juin au soir ; nous voulons effectuer nos travaux dans un esprit d'entière soumission à ses enseignements. D'avance, nous répudions toute erreur ou toute inexactitude doctrinale qui pourrait involontairement tomber de nos lèvres, et nous nous en remettons à votre paternelle direction. »

« Dès aujourd'hui, disait encore le président de l'Association, l'A. C. J. C. fait appel et ouvre ses rangs à ceux des jeunes Canadiens-français qui croient au catholicisme et à son efficacité universelle pour le bien des individus et des sociétés, à la race canadienne-française et à sa mission providentielle ; à ceux qui ont conscience des dangers que courent notre foi et notre race canadienne-française et qui se sentent en vérité le courage de se préparer à combattre pour le triomphe de l'une et de l'autre. » Nobles paroles, bien dignes d'un enfant de la Sainte Église, et qui précisent, sans l'ombre d'une équivoque, la définition du « devoir social », peut-être un peu vague, qu'on avait donnée, au commencement du Congrès.

« On peut définir le « devoir social » — avait dit le président du Congrès — l'obligation qui incombe à tout homme de faire la part de la société dans son travail de chaque jour, ou mieux, l'obligation pour l'individu non seulement de travailler à assurer son bien-être matériel, mais encore de consacrer une partie de son énergie à promouvoir les intérêts de la société dont il forme partie intégrante. »

Et comme pour marquer plus nettement, sans doute, qu'il n'entendait pas rester dans le domaine de l'imprécision, le président rappelle, plus loin, la lumineuse et forte parole de Léon XIII : « *il est impossible d'améliorer le sort des peuples en dehors de l'Église.* »

Ce qui revient à dire que l'unique solution raisonnable et durable de la question sociale, c'est la solution catholique, et

donc que le « devoir social » n'est rien autre chose que le devoir catholique.

D'ailleurs, d'autres orateurs ont tenu à préciser dans le même sens l'idée maîtresse des délibérations du Congrès. C'est ainsi, par exemple, que le président de l'Union Régionale de Québec, M. le notaire Oscar Hamel, commençait son discours, à la séance qui eut lieu dans l'après-midi du 29 juin, par cette phrase non équivoque : « Nous sommes donc réunis pour étudier ensemble ce que le programme du Congrès appelle le devoir social et ce que nous pourrions peut-être appeler plus précisément le devoir catholique. »

On peut donc être assuré que ni dans les idées, ni dans les mots, qui sont les signes des idées, les membres de l'A. C. J. C. ne se laisseront jamais entraîner vers ces « nouveautés téméraires » contre lesquelles S. S. Pie X ne manque jamais de mettre en garde les catholiques, mais qu'ils sauront toujours solidement appuyer leur action sociale catholique sur le *droit naturel à base religieuse*.

A. H.

FAITS ET ŒUVRES

Renouvellement des promesses de la Société de Tempérance

A SAINTE-MARGUERITE

Quel heureux changement s'est accompli dans nos campagnes du Canada français depuis quelques années ! Grâce à la croisade de tempérance entreprise dans ces dernières années, on a vu diminuer graduellement, dans presque toutes nos paroisses, le nombre des amis passionnés de l'alcool et s'accroître dans les mêmes proportions la piété et le bien-être.

C'est ce que j'avais le bonheur de constater, le dimanche 28 juin dernier, jour de la solennité de la fête de notre glorieux patron, saint Jean-Baptiste, dans la paroisse de Sainte-Marguerite, comté de Dorchester.

Cette paroisse, qui est sans contredit l'une des plus pittoresques du diocèse de Québec, compte déjà 411 membres de la Société de la Croix Noire, dont le programme, comme on sait, consiste non seulement à s'abstenir des liqueurs alcooliques, mais surtout à combattre les vieilles coutumes du *petit coup* et de la *traite aux amis*.

Les ligueurs, au grand complet, écoutèrent avec beaucoup

d'attention le sermon que leur adressa M. l'abbé A. Magnan ; et, quand vint le moment de renouveler les promesses tel qu'il est requis par le règlement de la Société, ce fut avec un admirable entrain que tous s'engagèrent à rester fidèles au drapeau de l'abstinence totale.

Que le diable s'en plaigne s'il le veut, nous avons là, dans Sainte-Marguerite, un joli bataillon de véritables chrétiens et de patriotes.

Saint Jean-Baptiste, du haut du ciel, doit se réjouir de voir ses bien-aimés Canadiens célébrer leur fête nationale, non par des fêtes bruyantes et tapageuses, comme c'est parfois l'usage, mais par une déclaration de guerre au plus mortel ennemi de leur race, l'alcool, et en baisant respectueusement une croix toute noire, semblable à celle appendue au mur de leurs demeures.

N'allons pas croire que cette cérémonie, qui peut paraître lugubre à certains viveurs, ait, par les engagements qui l'accompagnent, pour effet de diminuer le bien-être des populations ainsi soumises au salutaire régime de l'abstinence.

Non, une visite dans cette paroisse de Sainte-Marguerite (et nous l'avons faite de maison en maison), nous convaincra du contraire. Partout des maisons bien peintes et propres, de beaux et longs *bâtiments*, des champs bien cultivés et surtout de nombreuses familles, regorgeant de santé et heureuses à n'en pas douter, proclament bien haut que c'en est fini de ces temps néfastes où l'alcool faisait à la maison couler les larmes et régner la pauvreté.

Oui, ces temps sont passés ou en voie de disparaître. Et, en voyant ce travail de régénération accompli au milieu des nôtres, nous nous prenons à espérer un avenir glorieux pour notre race. Qu'importent les ennemis du dehors, si, par notre foi, notre piété, nos vertus morales, nous restons fidèles à nos traditions ! Achille dit-on, n'était vulnérable qu'au talon. C'était peu de chose, et c'était beaucoup, puisqu'il en est mort. Pareil au héros du vieil Homère, nous avons aussi notre petite faiblesse : Canadiens, en garde !

D.-M.-A. M.

A SAINTE-EUPHÉMIE

Dimanche, jour de la Saint Jean, a eu lieu la rénovation des promesses de tempérance. Après un sermon sur la tempérance, et la nécessité de donner le bon exemple, hommes et jeunes gens se sont avancés à la sainte table et ont renouvelé leurs engagements ; ensuite, ils ont vénéré la croix noire, comme pour sceller leurs promesses sur ce signe auguste, pendant qu'à l'orgue on chantait le *Credo*. Un grand nombre de femmes et d'enfants se sont jointes aux hommes. Le spectacle était imposant et édifiant.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - \$500,000.00.

Actif du Fonds de Pension le
31 mars 1914 - \$454,368.15

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 mars 1914

	SECTIONS	SOCIÉTAIRES	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,570.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	423,745.31
1914 (31 mars)	356	25,295	49,465	454,368.15

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Bureau Chef : EDIFICE "DOMINION"
126, RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Bureau à Montréal : Chalabre 22, EDIFICE "LA PATRIE";

X. LESAGE, Gérant.

Agents à Québec : MM. S. Côté 91, rue St-Michel,
Leclerc & Deguise, Ed. "Mergat"

INSTALLATION
d'éclairage à l'électricité

ACCESSOIRES
et appareils électriques
de tous genres

Prix les plus bas

Goulet & Bélanger

Ingénieurs-Électriciens

82 rue de la Couronne

QUÉBEC

COMPAGNIE CHINIC

QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des **VERRES TORIQUES**
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des **VERRES**
TORIQUES. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

P. C. Lacasse

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE

40, RUE DE LA FABRIQUE

FONDÉE AU CANADA EN 1880

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nicheurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

AUX COMMUNAUTES ET AUX FABRIQUES

FABRICATION ET
VENTE de CIERGES
fabriqués suivant les
règlements diocésains.

JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

J. E. LIVERNOIS LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfums, Etc.

RUE SAINT-JEAN, - - - - - QUÉBEC, CAN.

Bureau : 82, rue St-Pierre. Téléphone 263. Résidence : 1b, rue Ste-Julie.

CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES.

FEU — VIE — ACCIDENTS — MARINE, Etc.

LOUIS VEUILLOT

Correspondance. 8 vols in-8.	12.00	Les Couleuvres. 1 vol. in-12.	0 50
Cà et Là. 2 vols in-12.	2.00	Vie de la Mère Anne-Séraphine Boulier. 1 volume in-12.	0.50
Le Parfum de Rome. 2 vols in-12.	1.75	L'Honnête Femme. Préface de Jules Lemaitre. 1 vol. in-12.	0.85
Les Odeurs de Paris. 1 vol. in-12.	1.00	Cara. Poème. in-12 carré.	1.00
Les Livres-Penseurs. 1 vol. in-12.	0.85	Agnès de Lovens. 1 v. in-8 ill.	0.40
Historiettes et Fantaisies. 1 v.	0.85	Rome et Lorette. 1 v. in-8 ill.	0.40
La Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ. 1 volume.	1.00	Les Pèlerinages de la Suisse. 1 volume in-8 illustré.	0.40
La Guerre et l'homme de Guerre. 1 volume.	0.85	Derniers Mélanges (1872-1877). 4 vols. in-8, \$6.00. Chaque volume se vend séparément.	1 50
Le Droit du Seigneur au Moyen-âge. 1 volume.	0.85	Lettres à Mlle Charlotte de Grammont. 1 volume in-12.	0 85
Corbin et d'Aubecourt. 1 volume in-12.	0.50	Pages choisies. Avec introduction, critique d'Antoine Albalat. 1 volume.	0 85
Le même, édition illustrée.	0.25		

J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-ÉDITEUR ET MARCHAND
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE ————○

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - ÉDITEURS - IMPORTATEURS

GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Éditeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières, Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré, adressé sur demande

MAISON FONDÉE EN 1862

O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées

VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

QUÉBEC

PICARD & DUQUET

ENR.

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

Pour ÉGLISES, CHAPELLES, COMMUNAUTÉS

Nous avons un assortiment complet d'HARMONIUMS-ORGUES, des instruments de grande renommée et vendus avec les meilleures garanties.

**MESSIEURS LES MEMBRES
DU CLERGÉ**

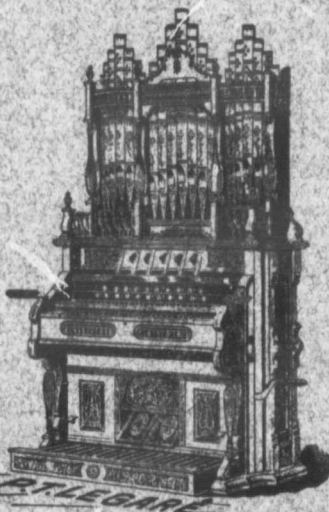
sont spécialement invités à nous faire visite ou à nous écrire pour achat de pianos, harmoniums, orgues.

Nos prix et conditions comme nos instruments de musique vous conviendront.

Catalogues et prix sur demande.

P. T. LEGARÉ LTÉE.

273-287, RUE ST-PAUL — QUÉBEC





La Compagnie Gauthier & Frère
 INCORPORÉE
PEINTRES-DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités: Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée
 Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES
Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUÉBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.
BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.
LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres.
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.**

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la **CAISSE D'ÉCONOMIE** offre aux familles de petites **BANQUES** en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au **BUREAU PRINCIPAL** et à la **SUCCURSALE DE ST-ROCH**, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles